

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT
ECONOMIE GESTION MENTION ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT
PARCOURS INGENIEUR ECONOMISTE DE L'ENERGIE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*

Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1, al 9 du code de l'éducation ;

L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014 ;

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour le master : ***Economie***

Mention : ***Economie du développement***

Parcours : **Ingénieur Economiste de l'énergie et de l'environnement (I3E)**

Année d'étude : 2^{ème} année de Master

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement assuré
Augeraud-Véron	Emmanuelle	PR	Aide à la décision - Compensation écologique
Ferrari	Sylvie	PR	Indicateurs de développement durable
Rouillon	Sébastien	PR	Marché électrique - Changement climatique

Article 2 : Monsieur Sébastien Rouillon est nommé en qualité de président/e du jury.

Article 3 : Ce jury est constitué pour l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le : 19/09/2025

M. Jean-Christophe Saint-Pau
Le directeur du collège *Droit Science
Politique Economie Gestion*

